

République Française  
Département : SOMME  
Arrondissement : Abbeville  
ARGOULES - Commune

## **Procès verbal**

Le jeudi 26 juin 2025 à 18 heures 00, l'Assemblée, régulièrement convoquée le 19 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Claude PATTE.

Secrétaire de la séance : Françoise CORBILLON

**Présents** : Sylvie BRUTEL, Françoise CORBILLON, Dorothée HAUTBOUT, Bernard HENNION, Patrick HOUZIAUX, Claude PATTE, Marie-Paule POUPART, Valérie PRIEZ, Eliza ROHAUT

**Représentés** : Dominique LOEUILLET représentée par Valérie PRIEZ, Eric VAN OOST représenté par Marie-Paule POUPART

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025
- 2/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 3/ Point sur la rénovation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours
- 4/ Point sur les travaux de sécurisation du pont du moulin de Maintenay
- 5/ Proposition d'un devis pour la citerne incendie
- 6/ Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'aménagement de la Peupleraie
- 7/ Etude du devis proposé pour l'achat des peupliers à risques situés à la Peupleraie
- 8/ Autorisation accordée au maire pour signer un contrat permettant l'exécution des travaux de curage du réseau d'eaux pluviales et de bouches d'égout
- 9/ Délibération sur la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- 10/ Convention de gestion, de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnée avec le Département
- 11/ Organisation du 14 juillet
- 12/ Questions diverses

Le procès-verbal du 18 mars 2025 transmis par voie électronique en date du 27 mars 2025 n'ayant suscité aucune observation a été adopté à l'unanimité.

### **Rénovation de la Chapelle Notre-Dame du Bon Secours** :

Monsieur le Maire informe que les travaux ont débuté et propose aux membres de se rendre sur place pour constater leur avancée mais aussi pour prendre quelques clichés.

Il rappelle que le coût de cette rénovation s'élève à 50 141€ HT et que les subventions suivantes ont été accordées : Aide du Département : 20 025 €, PNR : 6 000€ et la Région : 13 072 € dont la réponse a été confirmée par courrier en date du 17 avril 2025.

### **Sécurisation du pont du moulin de Maintenay** :

M. le Maire rappelle que des travaux subventionnés par la CEREMA pouvaient être envisagés suite à un diagnostic élaboré par un cabinet d'études en 2022. Il avait été alors demandé si un dossier commun concernant Argoules, Nampont et Maintenay pouvait être déposé. Or, la CEREMA ne délivre pas de subventions pour des montants de réparations n'excédant pas 50 000€. Par conséquent, chaque commune se chargera des travaux qui lui incombent.

Validation d'un devis pour l'installation d'une citerne à incendie (N° DE\_009\_2025)

Votes : Pour : 9 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire informe avoir reçu une offre de prix par M. BRUN Ghislain pour l'installation complète d'une citerne à incendie de 60 m<sup>3</sup> pour 11 200 € HT.

L'installation de la citerne nécessite l'acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée section ZB n°0040 appartenant à EARL LEPERS-GRAVELINE sise 27 rue de la Lombardie Petit-Chemin 80120 Argoules. Ladite parcelle fera l'objet d'un bornage par LATITUDE-GEOMETRE à Abbeville et l'acte d'acquisition sera réalisé par l'Office Notarial de Fort-Mahon-Plage.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis proposé par M. BRUN Ghislain,
- Autorise le bornage par LATITUDE-GEOMETRE,
- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat à l'Office Notarial de Fort-Mahon-Plage

Autorisation accordée au Maire pour signer une convention fiche-conseil avec le CAUE (N° DE\_010\_2025)

Votes : Pour : 9 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de faire appel au soutien du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'aménagement de l'entrée de commune dite "la Peupleraie".

La convention proposée par le CAUE a pour objet de réaliser une fiche-conseil comportant une analyse du contexte et de la demande, des orientations écrites et schématiques relatives au projet, des informations sur la consultation d'un professionnel, des références, des ressources et une liste de contacts utiles.

La Commune versera au CAUE une participation de 300€ au titre d'une contribution générale au fonctionnement. Il est précisé que le CAUE perçoit une contribution annuelle de 50€.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent l'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dans l'aide au montage du dossier de l'aménagement de la Peupleraie et autorisent le Maire à signer une convention fiche-conseil avec l'organisme précité.

Validation du devis proposé par Forêt d'Ici (N° DE\_011\_2025)

Votes : Pour : 9 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Considérant les travaux projetés à la Peupleraie, nécessitant l'abattage des arbres à risque Monsieur le Maire présente un estimatif proposé par la Coopérative Forêt d'Ici pour la coupe et l'achat d'une centaine de peupliers, 6 frênes et 1 érable sicomore. L'estimation s'élève à 10 000€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valident, à l'unanimité, l'estimatif de la Coopérative Forêt d'Ici et autorisent le Maire à signer la proposition ainsi faite.

Autorisation accordée au maire pour signer un contrat permettant l'exécution des travaux de curage du réseau d'eaux pluviales et de bouches d'égout (N° DE\_012\_2025)

Votes : Pour : 9 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer un contrat avec VEOLIA pour l'exécution des travaux de curage du réseau d'eaux pluviales et de bouches d'égout raccordées au réseau de la Commune.

Les prestations de curage et de traitement des sous-produits concernent les réseaux d'eaux pluviales des RD 175 et RD192 à réaliser une fois par an ainsi que les 2 bouches d'égout sur la RD175 et les 3 sur la RD192 pour une fréquence de 2 fois par an.

La Commune règlera les factures annuellement selon une redevance forfaitaire annuelle fixée à un prix de départ de 1 997,50€ par an.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le maire à signer avec VEOLIA le contrat ainsi proposé.

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) (N° DE\_013\_2025)  
Refus de délibérer à l'unanimité des membres présents

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable sur son territoire.

Ciblée par filière : bois-énergie, éolien, géothermie, hydroélectricité, méthanisation, photovoltaïque, solaire thermique, ces zones sont aussi définies en concertation avec les habitants de la Commune, la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, le Parc Naturel Régional et proposées aux services de l'Etat qui sollicite l'avis du Comité Régional de l'Energie. En cas d'avis favorable, les ZAER sont arrêtées au niveau départemental après accord des autres communes du Ponthieu-Marquenterre. Dans le cas contraire, la Commune devra proposer des zones complémentaires.

Après en avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas délibérer pour arrêter des ZAER (zones d'accélération d'Energie Renouvelable).

Convention de gestion, de suivi et d'entretien des itinéraires de randonnée avec le Département :

M. le Maire informe que la Commune se voit attribuer une subvention de 240€ par le Conseil Départemental suite à la convention signée avec ce dernier pour bénéficier d'une aide également technique relative à la gestion, le suivi et l'entretien du circuit de randonnée "Le Circuit de Valloires". Il rappelle que cette convention faisait l'objet d'une délibération du 24 septembre 2024.

Organisation du 14 juillet 2025 :

Le repas du 14 juillet sera organisé par la Commune et le Club du Gros Tilleul. Le prix du repas reste fixé à 15€.

Questions diverses :

Mme Françoise CORBILLON informe avoir participé à la réunion sur le PLUiH le 12 juin 2025 au cours de laquelle était évoqué le futur de l'Agriculture. Une dizaine de participants ont alors pu se positionner sur le sujet.

Madame Dorothee HAUTOBOUT déplore l'errance de certains chiens dans la Commune. L'arrêté municipal permanent relatif à la circulation et à la divagation des chiens sera adressé aux propriétaires d'animaux concernés.

Séance levée à 19 h 57

Claude PATTE  
Président de séance



Françoise CORBILLON  
Secrétaire de séance

